

Etaient présents :

- le directeur : Thierry Martin
- le Maire : M. Vincent
- l'adjointe enfance jeunesse : Mme Cogné
- les enseignants : Isabelle Cariou, Marilyns Hurel, Dominique Jeannes, Tifenn Leprince, Mireille Vincent
- les représentants des parents d'élèves : M Defois Arnaud, Mme Audouin Delphine, Mme Deboschère Alice, Mme Faron Fanny, M Chene Julien, Mme Braud Carine, M Bru Matthieu, Mme Lelaure Sandrine, Mme Perray Emilie
- la D.D.E.N. : Mme Minot
- les ATSEM : Sylvie Coutand, Frédérique Martineau

Excusés :

- l'I.E.N. : Mme Vaniet
- M. Bru Matthieu, Mme Charrier Héloïse

Le directeur prend en note les adresses mails des divers membres du Conseil d'Ecole. Afin d'éviter d'éventuels problèmes de distribution des convocations, celles-ci seront désormais adressées par courrier électronique.

Tour de table de présentation des divers membres du Conseil.

Résultats des élections des représentants des parents au Conseil d'école

Les élections des représentants des parents d'élèves ont eu lieu en octobre.

Résultats du scrutin : 151 inscrits, 74 votants, 12 bulletins blancs ou nuls

Nombre de suffrages exprimés : 62% Taux de participation : 49,01%

Ce dernier est encore en baisse, comme tous les ans. Ceci n'est pas spécifique à l'école du

Composition du conseil d'école

- le directeur (président) et tous les maîtres de l'école (y compris les remplaçants en fonction dans l'école au moment du conseil) plus un des maîtres du réseau d'aides spécialisées choisi par le conseil des maîtres :
- les représentants élus des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école;
- le maire (ou son représentant) et le conseiller municipal chargé des affaires scolaires ;

- le délégué départemental de l'éducation nationale (DDEN).

L'inspecteur de la circonscription (IEN), membre de droit, peut assister aux réunions.

Peuvent assister, sans voix délibératives, pour les affaires les concernant :

- un des maîtres du réseau d'aides spécialisées,
- agents spécialisés des écoles maternelles (ATSEM),
- médecin scolaire,
- infirmiers scolaires,
- assistants sociaux,
- autres personnels intervenant dans l'école (intervenants extérieurs, personnes chargées de l'enseignement des langues, représentants des activités péri-scolaires pour leurs actions en relation avec la vie de l'école, aides-éducateurs, assistants d'éducation).

Le conseil est constitué pour un an et siège valablement jusqu'au renouvellement de ses membres.

Attributions et compétences du conseil d'école:

Conseil d'école réuni par le directeur ou lorsque les 2/3 des membres en font la demande

Le conseil d'école, sur proposition du directeur d'école :

- vote le règlement intérieur de l'école ;
- adopte le projet d'école ;
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire soumis à l'inspecteur d'académie ;
- donne son avis et fait des suggestions sur la vie et le fonctionnement de l'école.

Il est expressément consulté sur :

- les activités pédagogiques, culturelles, sportives... en relation avec les programmes nationaux ;
- l'utilisation des moyens alloués à l'école ;
- la restauration scolaire ;
- l'hygiène scolaire ;
- la protection et la sécurité des enfants ;
- les conditions de scolarisation des enfants porteurs de handicap ;
- les activités péri-scolaires.

Le conseil d'école est consulté par le maire pour l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école ; il donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles.

Certains points relevant de la compétence du conseil des maîtres ne donnent lieu qu'à une information au sein du conseil d'école, il s'agit de :

- la composition des classes, les prévisions d'effectifs,
- l'organisation des aides spécialisées,

- les principes de choix des manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers,
- les conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves.

Lors de sa première réunion, le conseil d'école examine les conditions d'organisation du dialogue avec les parents. Le conseil d'école peut prévoir toutes actions supplémentaires pour tenir compte des spécificités locales et des orientations du projet d'école.

Pour l'instant, ce sont toujours les Maires délégués qui assistent au CE. (En attendant, la mise en place de nouvelles règles.)

Les DDEN sont nommés par l'Inspecteur d'Académie. A en charge tout ce qui est relatif à l'école. Fait le lien entre l'école et ses partenaires (les mairies,...). La Fédération des DDEN existe depuis longtemps. Les DDEN ont joué un rôle très important dans leur soutien aux écoles publiques (parrainage de celle du Fuiet (entre autres) par la fédération du Val de Marne.

Dans l'avenir, devront peut-être assister au CE, les personnels des TAP et de la garderie (qui interviennent dans les locaux de l'école) dans le cadre des informations relatives au plan Vigipirate par exemple.

Vote du règlement intérieur

Le préfet valide un règlement type départemental. Celui de chaque école doit être calqué sur ce modèle, avec quelques modifications possibles si elles ne sont pas en contradiction avec lui.

Pour ce soir, le CE vote le règlement présenté, amputé du paragraphe concernant l'inscription des enfants domiciliés hors commune. Car depuis la rentrée de septembre, l'école du Fuiet est susceptible d'accueillir les enfants des communes de : Le Puiset Doré, La Chaussaire, et La Boissière sur Evre.

Le Directeur soumettra aux élus, un « ajout » à ce sujet, qui sera validé lors du prochain CE.

Effectifs : 119 inscrits (120 prochainement)

TPS-PS-MS-GS1 : 23

TPS-PS-MS-GS2 : 21

CP-CE1 : 23

CE1-CE2 : 26

CM1-CM2 : 27

Prévisions d'effectifs pour la rentrée prochaine, demandés par le DASEN dès maintenant.

Toujours de plus en plus de mouvements d'élèves, en cours d'année scolaire.

117 inscrits à l'heure actuelle. Traditionnellement, toujours de nouvelles inscriptions en fin d'année scolaire.

2 éléments peuvent dorénavant, encore influencer celles-ci : les locaux neufs, le rattachement des communes limitrophes.

Actions pédagogiques :

Spectacles Scènes de pays dans les Mauges. Coût supporté en partie par l'Association des Parents d'élèves qui paie les places, tandis que la commune finance le transport.

Les 3 classes de grands (CP, CE, CM) participent aux animations du SIRDOMDI concernant le tri sélectif. Visite des sites de Bourgneuf en Mauges ou Saint Laurent des Autels.

En partenariat avec la bibliothèque du secteur : Les Compagnons de Pierre Ménard, proposent un spectacle le 14 décembre (accessible à partir de 5- 6ans). Il s'agit d'une traduction du conte : Les Musiciens de Brême en langue des signes.

Cette même compagnie intervient auprès des 2 classes des plus grands (CE, CM), dans les locaux de la bibliothèque municipale, la semaine prochaine.

La classe de CP-CE1, participera à une autre animation du même type, le 6 décembre.

Lundi prochain, une animation à l'attention cette fois d'un public d'adultes, aura lieu à la salle communale de la Boissière sur Evre.

La classe des CM souhaite participer, avec le concours de la municipalité, à un Concours : 1 2 3 patrimoine, ayant pour objectif de sensibiliser les jeunes à la richesse de leur patrimoine communal.

Il s'agit de choisir au sein de la commune, un élément mobilier ou immobilier (non inscrit au registre des monuments historiques) nécessitant une restauration...

Un prix de 6000 euros sera attribué au vainqueur, pour la restauration dudit monument.

Pourquoi pas : le fronton en bois qui se trouve sous le préau ?

Fronton qui doit être déposé et mis en conservation, d'après le Cahier des clauses techniques particulières. (projet construction-restructuration du bâtiment scolaire)

Lors de la destruction du préau, qu'advient-il des piliers en bois sur socles en granit ?

Arnaud Defois est « preneur » dans le cadre de sa profession (enseignant ...

Ecole neuve

Les travaux avancent (placo en ce moment).

L'entreprise qui devait installer le chauffage a déposé le bilan.

La commune doit à présent relancer le marché. Il faudra ensuite attendre un délai requis de 21 jours.

Il semble donc, en raison de cet incident, peu possible de maintenir le délai de livraison prévu.

Les enseignants seraient finalement plutôt « soulagés » que le déménagement ait finalement lieu pendant l'été, plutôt qu'au cours des vacances de Pâques.

(début d'été de préférence, afin de leur permettre de consacrer la dernière quinzaine d'août à la mise en place de leur nouvelle classe)

Dans les bâtiments « anciens » : Un incident chauffage a eu lieu à l'école dernièrement.

Quelques jours problématiques : la chaudière redémarrait puis s'arrêtait...

Ceci à cause d'une cheminée non adaptée, de la construction de bâtiment neuf en mitoyenneté, qui bloquait considérablement l'arrivée d'air et donc la ventilation de la chaufferie...

Le problème semble réglé.

Toujours au sujet des nouveaux locaux, Les élus souhaitent programmer une rencontre avec les enseignants au sujet du mobilier à acquérir pour les aménager. (matériels également, tels que vidéoprojecteur interactifs...)

Emménagement dans les locaux neufs en 2 temps : rentrée 2017, puis mars 2018 pour le déménagement définitif.

Les placards prévus seront-ils équipés d'étagères ?

Comment procèdera-t-on pour le déménagement ? Certaines communes d'une taille similaire à la nôtre ont fait appel à des déménageurs...

Le « ménage post travaux » sera réalisé par une société spécialisée.

Lorsque les travaux seront bien avancés, pourquoi ne pas organiser une visite du chantier par les enfants ?

Circulation des cars aux abords de l'école neuve ? Pas étudiée encore.

Une étude par un architecte va bientôt débute. Elle prévoit l'aménagement des abords de l'école mais aussi du lotissement futur, de l'ancienne cour et du parking, de la liaison (coulée verte) avec la salle Figulina.

Question des parents d'élèves : le bâtiment neuf sera-t-il soumis à la visite d'une commission de sécurité ? (pour rassurer les parents quant à la conformité du bâtiment)

Nécessité de communiquer à ce sujet. Pourquoi pas aussi une visite organisée pour les parents.

Rythmes scolaires

Depuis 3 ans, alternance de jours courts et longs. Avec TAP ou garderie gratuite.

Devait se mettre en place à l'automne une commission chargé d'étudier l'évolution possible de ces services (au-delà de la période « d'essai » de 3 ans).

Cette commission ne verra pas le jour. En effet, une réunion regroupant les directeurs de toutes les écoles (publiques et privées) de la commune nouvelle a mis au jour une opinion unanime en ce qui concerne la semaine « idéale » : une succession de jours à horaires constants.

Les élus devaient revenir le 8 novembre dernier vers les enseignants pour leur faire des propositions en ce sens. Leur étude n'étant pas aboutie, la rencontre est reportée au 6 décembre.

(Pour information, au Fuilet, la fréquentation de la garderie du lundi est supérieure à celle du vendredi)

Questions diverses

- 1- Demande de formation conjointe Enseignant-ATSEM : courrier de madame Vaniet, IEN, adressé à ce sujet à la Mairie

S'assurer que Frédérique peut assister un mercredi après-midi à ce temps de formation en étant couverture d'un point de vue assurance.

- 2- Petit souci, à l'heure de la commune nouvelle : à qui s'adresser en cas de petits problèmes techniques (néons, poignées...) ?

Mise en place très prochainement, d'un service d'astreinte (du jeudi au jeudi). Numéro d'appel sur lequel on laissera un message. Le personnel communal jugera en consultant cette messagerie des démarches à mettre en œuvre...

Numéro direct de Steeve communiqué au directeur, pour une facilité de gestion des menus tracés techniques quotidiens.

- 3- Base élève : logiciel permettant à la Mairie, autant qu'au Directeur de consulter les listes des élèves inscrits. Le Directeur s'étonne donc que la Mairie ait besoin de les lui réclamer et ce à plusieurs reprises depuis le début de l'année. Officiellement, c'est d'ailleurs la Mairie et non l'école qui inscrit les élèves. Lorsque l'école le fait elle-même, elle agit par délégation.
- 4- Point transport scolaire : mis en place depuis la rentrée. Permettant aux élèves résidant dans les communes du Puiset Doré, La Chaussaire et La Boissière (pouvant s'inscrire de droit à l'école du Fuilet) d'être acheminés à leur école publique de rattachement. Toujours un peu compliqué au niveau de la gestion des montées dans le car à la sortie des classes. Les ATSEM ne peuvent s'en charger. L'une étant sur le chemin de la garderie périscolaire dès 16h30, pour en assurer l'ouverture, et l'autre prenant au même moment en charge, à l'école, les enfants qui doivent y être conduits. Ce sont les enseignants qui assurent pour l'instant ce service. Les enseignants expriment à nouveau leur regret que ce transport soit payant. Cela revient donc dans les faits, plus cher d'inscrire ces enfants à l'école publique, que de leur faire fréquenter une école privée... En ce qui concerne les tarifs pratiqués, ils sont identiques aux tarifs départementaux concernant collégiens et lycéens, moins 2 critères (ni le seuil minimum des 10 enfants transportés, ni celui d'un éloignement de plus de 3km du lieu d'habitation n'ont été, en effet retenus). A la rentrée de septembre 2018 c'est Mauges Communauté qui prendra à sa charge la compétence mobilité. Et non la région car cette communauté d'agglomération sera compétente.
- 5- Un premier exercice de mise en sécurité des élèves et personnels de l'école a été réalisé.

Un deuxième aura lieu prochainement.

Dans le cadre de ces exercices, le directeur a reçu la visite d'un gendarme pour l'aider à faire le point sur les dispositifs à mettre en place. Il bénéficie également du soutien d'un référent académique.

Les plans d'évacuation des bâtiments actuellement occupés, est pour l'instant assez complexe à organiser et mettre en œuvre, en raison des travaux en cours, et donc de l'évolution permanente du terrain. (à titre d'exemple : avant les travaux, c'était en effet le terrain de tennis, qui n'existe plus, qui servait de lieu de repli après évacuation...)

Avant l'emménagement dans les nouveaux locaux, il faudra que le plan de mise en sécurité soit prêt et affiché dans toutes les classes.

La Mairie a-t-elle reçu des consignes particulières quant à des exercices sur les temps d'activités, de garderie ? Non.

- 6- Piscine... Les enfants de l'école devraient, eu égard aux programmes, bénéficier d'une initiation à la natation (cette exigence a d'ailleurs été rappelée aux enseignants lors des animations pédagogiques présentant les nouveaux programmes).

La Mairie rappelle sa position : il ne peut être question de n'en faire bénéficier que certaines écoles. Pour l'instant, il n'est pas possible budgétairement parlant, d'en faire profiter tous. A suivre...

- 7- Inscriptions de dernières minutes à la garderie périscolaire :

Pour la garderie du soir, inscriptions possibles jusqu'à 9h le matin.

Pour la garderie du matin, la veille jusqu'à midi.

Modalités : appeler la garderie périscolaire directement.

Un numéro de téléphone permet de joindre la communauté de communes en cas d'inscription d'urgence.

- 8- TAP toujours gratuits dans l'avenir ? Rien n'est arrêté à l'heure actuelle.
- 9- Tarifs de cantine harmonisés sur l'ensemble de la commune nouvelle ? C'est en cours.
Ainsi qu'un travail de réflexion : Comment faire à manger à nos enfants ? circuits courts...

Séance levée à 22h17